

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [92] (2004)
Heft: 1485-1486

Artikel: De l'avis des dépositaires de l'initiative parlementaire sur la révision de l'allocation perte de gain...
Autor: EJR / Triponez, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282764>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



De l'avis des dépositaires de l'initiative parlementaire sur la révision de l'allocation perte de gain....

PROPOS RECUEILLIS PAR EJ.R

Pierre Triponez, député radical au Conseil national a déposé l'initiative parlementaire sur la révision de l'allocation perte de gain en cas de maternité. Nous lui avons demandé pourquoi une telle initiative :

Pierre Triponez : J'ai cherché une solution raisonnable et pragmatique à un moment où le Parlement envisageait différentes possibilités pour mettre sur pied un congé-maternité. La première des deux possibilités consistait en un allongement du congé prévu par le Code des obligations. Elle avait un financement unilatéralement à charge des employeurs. Cette solution ne me semblait pas juste, car trop lourde pour certaines entreprises. Les coiffeurs, par exemple, qui emploient beaucoup de personnel féminin auraient dû assumer une lourde contribution à ce congé. A l'inverse, les entreprises du bâtiment qui n'emploient quasiment pas de femmes n'auraient presque pas eu de nouvelles charges liées à ce congé-maternité.

La deuxième possibilité envisagée par le Parlement était une solution mixte où les employeurs auraient assumé 8 semaines du congé tandis que les allocations perte de gain garantissaient les 6 semaines restantes.

«D'un point de vue plus général, il fallait trouver une solution fédérale, car après l'échec de la votation de 1999 le risque était grand de se retrouver avec, à terme, 26 assurances cantonales différentes.»

Pour ma part, il me semblait beaucoup plus juste pour les employeurs et pour les femmes que les allocations perte de gain couvrent l'ensemble du congé. En effet, les femmes contribuent de toute façon par leurs salaires à l'assurance perte de gain. Il est donc normal qu'une partie de cet argent leur revienne et ainsi les employeurs ne voient, à moyen terme, leur charge augmenter que de peu.

D'un point de vue plus général, il fallait trouver une solution fédérale, car après l'échec de la votation de 1999 le risque était grand de se retrouver avec, à terme, 26 assurances cantonales différentes. Ce cas de figure ne pouvant que nuire à l'économie, il fallait trouver une solution consensuelle à l'échelle nationale.

Et ce fut le cas. Le projet de congé-maternité financé par les APG a tout de suite fait presque l'unanimité au sein du Parlement et du Conseil fédéral, si bien que les deux autres projets ont été retirés au profit de celui mis en votation au mois de septembre prochain.

Liliane Chappuis, ancienne conseillère socialiste au Conseil national, était l'une des cosignataires de l'initiative parlementaire. Nous lui avons également demandé son avis au sujet de ce projet de congé-maternité.

Liliane Chappuis : Je suis relativement satisfaite de ce projet, même si je regrette qu'il ne concerne que les travailleuses et pas toutes les mères. En effet, la maternité n'est pas que l'affaire des travailleuses, c'est l'affaire de tout le pays et il faudrait également reconnaître les femmes qui ont arrêté leur activité professionnelle pour élever leurs enfants. Enfin ce projet n'est qu'une première étape...

«En effet, la maternité n'est pas que l'affaire des travailleuses, c'est l'affaire de tout le pays et il faudrait également reconnaître les femmes qui ont arrêté leur activité professionnelle pour élever leurs enfants.»

Le financement par les APG est très avantageux financièrement parlant. Le relèvement prévu des cotisations APG de 0,1 point à moyen terme est minime et il est surtout dû au relèvement des allocations des militaires qui passent de 65% de leur salaire à 80%. Ce qui, certes de manière tout à fait implicite, était une condition pour obtenir l'adhésion de la majorité du Parlement. Cependant, il n'en reste pas moins qu'il faut absolument que ce congé passe la rampe des votations. D'abord ce n'est que justice et ensuite, pour les entrepreneurs progressistes qui paient des compléments d'assurance-maladie afin de faire bénéficier à leurs employées d'un congé-maternité, les charges seront bien moins lourdes.

Il faut absolument que le message passe et que le congé-maternité soit accepté. J'espère que même celles et ceux qui n'ont pas d'enfants ou qui ont fini de les éduquer se mobiliseront pour le bien du pays. »